

Directeur(trice) de l'Office de tourisme

Référence RDVemploipublic.fr: **OF37-2021-10-230237** mise en ligne le

Employeur

CC VAL D'AMBOISE

Communauté de communes, NAZELLES NEGRON, Indre-et-Loire (37)



Service

Office de tourisme communautaire

Grade(s)

Attaché

Famille de métiers

Développement territorial

Missions

Sous l'autorité et le contrôle du Président de l'EPIC, le/la directeur/trice de l'Office de tourisme assure le fonctionnement de l'office de tourisme communautaire et participe avec les services communautaires à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique.

Contexte:

La Communauté de communes du Val d'Amboise est située en région Centre-Val de Loire dans le département de l'Indre-et-Loire (37). Au cœur du Val de Loire, dont les paysages sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, elle réunit quatorze communes, compte près de 30 000 habitants et son territoire s'étend sur une surface de 253 km².

Le territoire de la Communauté de communes constitue l'une des destinations majeures au cœur du Val de Loire. La renommée touristique d'Amboise, de son patrimoine historique, architectural, culturel, paysager et viticole font du territoire un haut lieu du tourisme qualitatif. Il se caractérise par une offre hôtelière diversifiée, une gastronomie orientée vers l'excellence et un développement de manifestations qui résonnent sur l'ensemble du territoire départemental, régional, national et international.

La gestion de l'accueil touristique est centrale. Pour rappel, en 2019 (année de référence compte tenu de l'impact de la crise sanitaire en 2020), l'office a accueilli plus de 130 000 visiteurs dans ses murs et plus de 2 millions de personnes ont été enregistrées par la cellule de comptage implantée rue Nationale. L'attractivité du territoire est manifeste et elle doit être organisée pour être encore mieux amplifiée.

L'office de tourisme classé en catégorie II a été constitué en EPIC le 15 juillet 2021. La volonté est d'amplifier la dynamique de classement de l'office de tourisme communautaire vers l'obtention du classement en catégorie I, sur la base de l'arrêté du 16 avril 2019. La reconnaissance d'une excellence en matière d'accueil touristique doit déboucher sur le classement de la Ville d'Amboise en commune touristique et surtout, en station classée de tourisme.

Activités principales:

-Participation à la définition, à la gestion et à la mise en œuvre des orientations stratégiques du développement touristique :
*Participer à la définition des objectifs stratégiques du Val d'Amboise en coordination avec les élus et les services communautaires en prenant en compte les évolutions territoriales envisagées, proposer des plans d'action et participer au pilotage de leur mise en œuvre technique.

-*Coordonner la promotion du développement des offres touristiques en lien avec les services communautaires et assurer une veille territoriale et sectorielle.

-*Être force de proposition dans le cadre de projets transversaux

- Suivi et analyse de l'activité de l'office de tourisme

*Elaborer le plan d'action et la stratégie touristique de la destination Amboise – Val de Loire

*Préparer et suivre le budget global avec le trésorier et le proposer au Conseil d'Administration

*Observation et analyse de l'activité touristique de l'Office de tourisme et du territoire

*Suivre le développement du Chiffre d'affaires et développer les ressources propres de l'Office de tourisme

*Elaborer et entretenir les projets avec les partenaires institutionnels et touristiques (OT, ADT, PLT, CC, grands sites...)

*Diagnostiquer les problématiques de développement du territoire et chercher des solutions

- Management, gestion des ressources humaines, administratif

*Gestion d'une équipe de 6 salariés permanents et 10 personnes en haute saison : encadrement, plannings, recrutement, formation, réunions internes, suivi administratif et social

*Suivre l'intégralité des dossiers de l'équipe et maintenir un service de qualité au quotidien

*Assurer le suivi comptable et financier au quotidien en relation avec le service commun finances et le trésorier

*Préparer, animer et rédiger les comptes rendus des réunions de l'Office de tourisme

- Communication, promotion :

*Elaborer un plan annuel de promotion touristique de la destination

*Répondre aux sollicitations des médias (relations presse, fourniture de contenus, rédaction ou correction d'articles)

*Concevoir les cahiers des charges et assurer le suivi technique des éditions (agence de communication et imprimeur)

- Animation d'un réseau de professionnels adhérents

*Renforcer le partenariat local entre les acteurs du tourisme


*Prospecter et démarcher de nouveaux adhérents

*Veille sur les tendances et les pratiques des clientèles

*Être garant(e) de la qualité de services, d'offres et d'accueil sur la destination

Accompagner et conseiller les acteurs locaux dans une démarche de progrès (formation, qualification, labellisation, montée en compétences)

Profil du candidat	<p>Formation supérieure dans le tourisme (bac +5)</p> <p>Expérience significative dans un poste similaire, et dans une structure du même niveau</p> <p>Connaissance des EPIC et de leurs cadres administratif et financier, obligatoire</p> <p>Connaissance de l'écosystème des institutions du tourisme, obligatoire,</p> <p>Aisance rédactionnelle</p> <p>Bonne connaissance du marketing touristique et digital</p> <p>Maîtrise des outils informatiques et de l'environnement web</p> <p>Anglais obligatoire</p>
Permis B	Souhaité
Poste à pourvoir le	01/12/2021
Type d'emploi	Emploi Permanent
Temps de travail	Temps complet

 Envoyer CV et lettre de motivation avant le 12 novembre 2021 par courriel à l'adresse rh.ccva@cc-valdamboise.fr ou par courrier :

Monsieur le Président
 9 bis rue d'Amboise
 37530 NAZELLES NEGRON

Conditions de travail:

Position statutaire : Contractuel de droit public (conformément à l'article 3 de la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984
 39 heures hebdomadaires
 Déplacements fréquents
 Travail ponctuel en soirée et en weekend
 Grande disponibilité et flexibilité horaire

Rémunération statutaire- régime indemnitaire

Le statut du (de la) directeur(trice) est régi par les articles R.133-11 à R.133-13 du code du tourisme, modifiés par le décret n°2015-1002 du 18 août 2015 et par les articles R.2221-22 à R.2221-29 du code général des collectivités territoriales.

- 1° Être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, jouir de leurs droits civiques et politiques et se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
 - 2° Être âgé(e) d'au moins vingt-cinq ans ;
 - 3° Pratiquer au moins une langue étrangère ;
 - 4° Avoir une connaissance théorique ou pratique des principaux sports de la station ;
 - 5° Avoir une connaissance de la comptabilité ;
 - 6° Avoir fait un stage de deux mois au ministère chargé du tourisme ou dans un organisme départemental de tourisme.
- Toutefois, ce stage peut se faire, avec l'accord du président, immédiatement après la nomination